

# PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE

## Année scolaire 2025/2026

### Mardi 4 Novembre 2025

#### Ordre du jour :

Présentation et attributions du conseil d'école

Résultats élections au conseil d'école 2025/2026

Vote du règlement intérieur

Effectifs et répartition pédagogique 2025 2026. Modalités d'inscriptions PS et nouveaux arrivants. Projections 2026/2027 et 2027/2028.

Sécurité : exercices d'évacuation incendie, PPMS attentat intrusion et PPMS risques majeurs

Charte d'engagement dispositif pHaRe, éléments d'informations

Évaluations nationales CP CE1 CE2 CM1 et CM2

Avenant au Projet d'école : Activités Pédagogiques Complémentaires périodes 1 et 2

Projet labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable) et projets pédagogiques pour l'année scolaire 2025/2026, sorties scolaires.

Questions diverses

**Présents :** *Mairie* : Mr GOUBY maire

*Représentants de parents d'élèves* : Mmes TRICAUD, LAURENDON, DAMAS, PLACE, GUICHERD,

*Enseignants* : Mmes CHEVAILLER, POULY, BARTHOLIN, LOMBARDIN, VERNAY, DE NARDIN BONNEFOY, enseignantes, Mr FOURNEL directeur

**Excusés :** Mr GODEL IEN, Mr ROCHIGNEUX adjoint aux affaires scolaires, Mme DUMAS enseignante, Mme LACARELLE

## **1. Présentation des attributions du conseil d'école :**

**Dans chaque école est institué un conseil d'école.**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- le maire ou son représentant et un adjoint ou conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions ou conseils ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation.
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. (...)
- Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.(...)

**Pour des raisons d'équilibre des débats au sein du conseil d'école, il est essentiel que le nombre de représentants soit respecté. En ce sens, les représentants de parents d'élèves doivent désigner leurs titulaires et suppléants, dans l'idéal un titulaire pour chacune des classes pour assister aux réunions. (6 représentants de parents d'élèves présents au total)**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur et statue sur le projet d'école.
- Il donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école.
- Le conseil d'école donne son avis :
  - sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école (ex : organisation d'une garderie...)
  - sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives et culturelles.
  - sur les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.
  - sur l'intégration d'enfants handicapés.

A noter que toute question particulière doit parvenir au directeur au moins deux jours ouvrés avant la date du conseil d'école afin de pouvoir établir une réponse argumentée.

Il a enfin été précisé que le conseil d'école n'avait pas vocation à traiter d'éventuelles questions propres à l'une ou l'autre des classes et que cela relevait davantage du dialogue entre l'enseignant et les parents d'élèves de chaque classe.

**Dates des prochains Conseils d'Ecole : Jeudi 12 mars 2026 et lundi 8 juin 2026 à 18h.**

Le CR sera consultable sur le panneau d'affichage extérieur ainsi que sur le site internet de la commune de Marcilly le Château (Rubrique école / Conseil d'école). Il sera transmis également par mail aux familles.

**Élections au conseil d'école :**

Année scolaire	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre d'électeurs inscrits	197	195	186	184
Nombre de votants	106	125	108	96
Nombre de bulletins blancs ou nuls	15	21	15	11
Nombre de suffrages exprimés	91	104	93	85
% (participation)	53,81%	64,10%	58,06%	52,17%

Les élections ont eu lieu exclusivement par correspondance. L'intégralité du matériel de vote a été fourni aux parents. Des fiches explicatives pour le vote ont également été distribuées. Ce mode d'élection sera reconduit l'an prochain.

→ Les règles de vote par correspondance sont rappelées dans le courrier adressé par monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et la fiche « consignes de vote ».  
« [...] Glisser l'enveloppe n°1 (dans laquelle se trouve le bulletin) dans une seconde enveloppe (enveloppe n°2) sur laquelle sont inscrits ...et au verso vos noms, prénoms, adresse et signature. **Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul.**

[...] **Les plis parvenus après la clôture du scrutin seront déclarés nuls.**

Dans les deux cas (vote à l'école ou par correspondance), votre attention est appelée particulièrement sur les points suivants de la réglementation :

- **lorsqu'une enveloppe contient plusieurs bulletins différents, ceux-ci sont déclarés nuls**
- **tout bulletin raturé ou surchargé sera considéré comme nul.** »

Un temps de présentation a également lieu chaque rentrée lors de la réunion plénière.

Le conseil d'école insiste sur l'importance de ces élections, chaque vote étant un témoignage de l'importance accordée à l'école.

Le directeur remercie les parents ayant participé à la mise en place de ces élections et au dépouillement.

## 2. Règlement intérieur/ absentéisme

a) Présentation du règlement intérieur s'appuyant sur le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires du 11 décembre 2023.

Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur (type règlement départemental) est adopté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Signature du règlement par les membres du conseil d'école.

Ce règlement sera affiché dans le hall d'entrée (côté direction).

La charte de la laïcité est également affichée dans les halls de l'école. Signature de la charte de la laïcité

Le règlement adopté à l'unanimité.

b) Absentéisme RAPPEL

**Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants** : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (**Ce dernier motif n'incluant pas les vacances familiales**).

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur d'école convoque la famille et peut saisir le DASEN sous couvert de l'IEN.

**RAPPEL** : Nous vous remercions de prévoir dans la mesure du possible les rendez-vous médicaux en dehors des horaires scolaires.

En maternelle, il convient de rappeler que l'élève est soumis à l'obligation scolaire dès trois ans. Des aménagements pour les élèves de petite section sont cependant contractualisables. Ces aménagements seront réajustables à la demande des familles à chaque période.

## 3. Organisation de l'école

### a) Effectifs

■ Année scolaire 2025/2026

Par niveau :

PS : 17      MS : 19      GS : 21      **Cycle 1 : 57**

CP : 18      CE1 : 15      CE2 : 14      **Cycle 2 : 47**

CM1 : 14      CM2 : 13      **Cycle 3 : 27**

Soit au total, **131 élèves**. Légère hausse de l'effectif de l'an dernier malgré des prévisions en baisse en novembre 2024.

**Par classe :**

Classe 1 (PS MS) Mme CHEVAILLER/Mme POULY :	<b>17 PS 6 MS</b> soit <b>23 élèves</b> au total.
Classe 2 (MS GS) Mmes DE NARDIN BONNEFOY /POULY :	<b>13 MS 10 GS</b> soit <b>23 élèves</b> au total
Classe 3 (GS CP) Mme BARTHOLIN :	<b>11 GS 11 CP</b> soit <b>22 élèves</b> au total
Classe 4 (CP CE1) Mme LOMBARDIN	<b>7 CP 15 CE1</b> soit <b>22 élèves</b> au total
Classe 5 (CE2 CM1) Mme VERNAY	<b>14 CE2 7 CM1</b> soit <b>21 élèves</b> au total
Classe 6 (CM1 CM2) Mme DUMAS Mr FOURNEL	<b>7 CM1 13 CM2</b> soit <b>20 élèves</b> au total.

Conformément aux instructions ministérielles, les classes de cycle 2 (niveaux GS CP CE1) ont un nombre d'élèves inférieur à 24.

▪ **Année scolaire 2026/2027**

**Par niveau :**

PS : 19 ou 20	MS : 17	GS : 19	<b>Cycle 1 : 55 ou 56</b>
CP : 21	CE1 : 18	CE2 : 15	<b>Cycle 2 : 54</b>
CM1 : 14	CM2 : 14		<b>Cycle 3 : 28</b>

Soit au total, **137 ou 138 élèves**.

**4. Sécurité : Exercices d'évacuation incendie, attentat intrusion et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté suite à un risque majeur)**

- Deux exercices d'évacuation incendie, un attentat/intrusion et un de confinement seront prévus dans l'année scolaire.

Le premier exercice d'évacuation alerte incendie a eu lieu le mardi 26 septembre 2025. Celui-ci s'est déroulé très rapidement et dans le calme.(4 min 34s). Quelques petits points à réajuster mais globalement un exercice pleinement satisfaisant. Un compte-rendu a été transmis à la municipalité et à l'inspection.

Concernant le PPMS attentat/ intrusion, un exercice a eu lieu le 14 octobre 2025. C'est le scénario de **confinement** qui a été testé. On observe une bonne réactivité de mise en confinement, portes verrouillées, regroupement des élèves de nature à optimiser leur protection (emplacement et obstacles solides, sous les tables), silence,

**RAPPEL : Il est nécessaire de poser rapidement des brises-vues et d'en modifier certains afin de permettre un confinement efficace et optimal. L'intercom ne fonctionne pas (à paramétrer).**

**Remerciements à la mairie pour le test avec les cornes de brumes (4 supplémentaires peuvent donc être commandées)**

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : Présentation du PPMS.**

Monsieur le maire demande à être invité lors de l'exercice.

La commune de Marcilly le Châtel apparaît sur le DDRS ( Dossier Départemental des Risques Majeurs) comme principalement soumise au risque de tempête non localisée. La présence de la route départementale à 400 m des locaux scolaires et de la voie ferrée peut également laisser supposer un risque en cas d'accident de transport de matière dangereuse.

Mr FOURNEL demande l'autorisation aux parents élus de diffuser leur numéro de téléphone afin de servir de relais en cas de confinement. Accord des représentants de parents présents.

Mr FOURNEL transmettra prochainement aux parents élus la chaîne téléphonique définie en cas d'urgence.

Les familles sont invitées à télécharger l'application d'alerte et d'information de la mairie « Iliwap » et/ou regarder sur le site de la commune. En cas de risque majeur, cette dernière sera utilisée et les informations seront également diffusées sur la panneau lumineux, place de la mairie.

Un exercice risque majeur sera effectué avant les vacances de décembre. Suite à cet exercice, un bilan sera transmis à la mairie.

**RAPPEL : le niveau d'alerte Vigipirate impose qu'aucun véhicule ne stationne à proximité de l'école (panneaux d'interdiction d'arrêt et lignes jaunes).**

**Aucun « dépose-minute » n'est également autorisé sur tous les temps (scolaires et périscolaires). Il convient d'utiliser le parking prévu à cet effet.**

**A noter, la gendarmerie pourra effectuer des contrôles sur les temps scolaires et périscolaires.**

**Demande de l'IP fixe au maire pour avertir l'assistance de Lyon afin de réactualiser le filtrage proxy et ainsi sécuriser les connexions.**

## 5. Charte d'engagement dispositif PHARE (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect)

### a) Qu'est-ce que le dispositif Phare ? : programme de lutte contre le harcèlement entre élèves

Pour rappel, le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
7. **Suivre l'impact** de ces actions
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources .

**Au niveau du personnel, une surveillance, vigilance, écoute et mise en place d'un climat de confiance avec les élèves.**

**Coéducation et communication importantes.**

**Mise en place de la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée) : entretiens, échanges, suivis**

(Quand on est inquiet pour un élève ; méthode non blâmante, non jugeante basée sur la résolution pacifique des conflits. Elle permet d'instaurer un climat scolaire bénéfique aux apprentissages.

Principe d'éducabilité : responsabiliser l'élève dans son attitude et ses actes. La place de la sanction.)

Journée de lutte contre le harcèlement ce jeudi 6 novembre ou vendredi 7 novembre 2025.

Les élèves du CE2 au CM2 répondront au questionnaire sur le harcèlement proposé par la ministère de l'éducation nationale sur un temps banalisé entre le jeudi 6 novembre et le vendredi 21 novembre .

En CM1 CM2, les élèves participeront à l'émission 1jour1actu le direct consacrée au harcèlement à l'école ce vendredi 7 novembre à 14h.

D'autres actions seront menées dans le cadre de l'EMC durant l'année scolaire afin de sensibiliser les élèves au harcèlement, à la gestion des émotions et au vivre ensemble.

## 6. Évaluations nationales CP CE1 CE2 CM1 et CM2 / APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les évaluations CP CE1 CE2 CM1 et CM2 se sont déroulées du 8 au 19 septembre 2025 afin de permettre de mieux structurer le parcours d'apprentissage en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

Des aides spécifiques en classe et en APC seront apportées aux élèves repérés par les évaluations comme en difficultés.

L'ensemble de l'équipe pédagogique se mobilisera en périodes 3 et 4 en APC pour proposer des parcours individualisés aux élèves répartis en groupes de besoins.

**En période 1,2** , des élèves de **CE1, CE2 et CM2** ont bénéficié de la mise en place de groupes de besoins du lundi 6 octobre jusqu'au 4 décembre 2025 aux horaires suivants : les lundis, mardis et jeudis(11h45/12h30) : compétences travaillées :fluence.

Les résultats ont été restitués aux familles. Une deuxième série d'évaluation aura lieu en janvier 2026 pour les CP.

**Les APC pour la période 5** seront définies en fonction des besoins repérés par l'équipe enseignante. Elles pourront être consacrées à une action en lien avec le projet d'école.

Ces temps sont proposés aux élèves volontaires en fonction des actions ciblées par l'équipe enseignante. Les modalités précises et le calendrier exact de ces dispositifs ont été ou seront communiqués aux familles concernées en temps voulu. Tout engagement implique une présence régulière et assidue à ces temps proposés.

## 7. Projet de labellisation école E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable)

Dans la poursuite de la démarche de développement durable engagée par l'école, des élections d'éco-délégués ouvertes aux élèves de cycle 3 seront proposées au cours du mois de novembre/décembre .(Deux titulaires et deux suppléants)

Nous arrivons au terme de notre période de labellisation E3D . L'objectif de cette dernière année est de poursuivre les actions initiées, de réfléchir avec les élèves à leurs prolongements mais aussi de conclure cet engagement par une action forte.

## 8. Projets de classes :

**PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 :**

Fête du court métrage du 25 au 31 mars 2026

Décembre 2025 : spectacle de Noël "Danses traditionnelles avec différentes compagnies. »

Invitation à la volerie du Forez fin mars.

Fête de l'école (19 juin 2026?) : thématique : patrimoine et traditions

**CP CE1 CE2 CM1 CM2 :**

**élections des délégués de classe :** Après une présentation du rôle des délégués de classe, de leurs droits et devoirs, les élèves candidats ont signé leur déclaration de candidature, réalisé leur campagne électorale avant d'être soumis au vote des électeurs le vendredi 17 octobre.

Remerciements à la mairie pour la mise à disposition des isolements et de l'urne de vote.

Une première assemblée générale des délégués sera proposée aux élèves sur le temps scolaire vendredi 21 novembre.

**Vulcania : une journée à la découverte des volcans d'Auvergne et du monde.(date à définir)**

**GS/CP CP/CE1 CE2/CM1**

Participation de la classe au prix des Incorruptibles (Choisir un livre dans un corpus de 6. Un jury final donnera le prix des Incorruptibles à l'ouvrage ayant obtenu le plus de suffrages).

(CM1 CM2 : lecture du corpus du livre « Les petits champions de la lecture »)

**CP CE1 CE2 CM1 CM2**

Les élèves se rendent les lundis et jeudis à la piscine (Période 1/2 du 09/10/2025 au 28/11/2025 - 11 séances de 45 minutes de 14h50 à 15h35 pour CE1 CE2 CM et de 10h20 à 11h05 pour les CP CE1) :Ce module est entièrement financé par la Communauté d'Agglomération (entrées + transport à la piscine Aqualude de Montbrison).

**Cycle 1 : PS MS et MS GS**

**EPS :** module de 6 semaines au gymnase de Boën (ateliers gymniques) les lundis matins du 12/01 au 02/03/26. Mmes CHEVAILLER et POULY remercient les parents accompagnateurs.

**E3D : Thématique de cette année :** Projet autour des abeilles peut-être à Estivareilles.

**Parcours d'éducation artistique et culturel :**

Livre élu sur le thème du courrier, travail intergénérationnel autour de la lecture en lien avec la bibliothèque du village.

Projet sur les danses traditionnelles.

Mise en place d'une tente sensorielle dans la classe de PS MS.

**Cycle 2 :**

**EPS :** module de 6 semaines au gymnase de Boën du 02/12 au 20/01. Mmes Bartholin et Lombardin remercient les parents accompagnateurs.

**Parcours d'éducation artistique et culturel :**

**GS CP et CP CE1 :** Spectacle le 20 mars à la médiathèque.

Projet danses traditionnelles, échange avec le groupe Diatonissimo. Découverte des instruments traditionnels.

Projet des Incorruptibles.

**Parcours d'éducation au développement durable :**

**GS CP et CP CE1:** Visite des jasseries de Colleigne : sur la biodiversité en classe et sur site.

3 interventions : agir pour la planète autour des écogestes avec ecopousse.

Module codage et programmation avec le référent numérique de la circonscription.

**Ecole et cinéma :** Trois films

**Cycle 3 :**

- **Education Physique**

**CE2/CM1 et CM1/CM2 :** Gymnase de Boën : en période 5 les jeudis après-midis du 30/04 au 11/06

**CM1 CM2 :** Module Savoir Rouler à Vélo cofinancé par Loire Forez

- **Parcours d'éducation au développement durable :**

**CE2/CM1 et CM1/CM2 :** Elections des éco-délégués en novembre 2025. (Un binôme titulaire en CM1 CM2 et un deuxième suppléant en CE2 CM1)

**Parcours d'éducation artistique et culturel :**

**CE2/CM1 et CM1/CM2 : Prix Kamari (Cette année uniquement deux textes travaillés !)**

**Le prix Kamari est un prix décerné** par les élèves à un auteur contemporain, à l'échelle du département de la Loire.

Son objectif est de faire découvrir aux élèves l'écriture du théâtre d'aujourd'hui, encadré par des comédiens professionnels. Chaque classe lit deux œuvres et vote en fin d'année pour celle qu'elle a préférée. Les votes sont ensuite centralisés pour décerner le prix à l'auteur qui aura le plus convaincu les élèves, et qui viendra les rencontrer.

De novembre à mai environ. Il faut compter 13h d'intervention des artistes en classe, la séance de délibération et la séance de restitution. Un important investissement est demandé aux enseignants (journées de formation, suivi de la lecture en classe).

Les classes participantes s'engagent à venir voir au moins deux spectacles de la saison au Théâtre des Pénitents.

Cette année, les élèves assisteront à deux spectacles « Au début » le jeudi 2/10 à 14h30 à l'espace Guy Poirieux et

« Fermez les yeux, vous y verrez plus clair » (Ella & Pitr), le vendredi 24/4 à 10h au Théâtre des Pénitents

La subvention NEFLE n'a pas été reconduite cette année. Ce sera donc un prix Kamari réajusté.

**CM1 CM2 Module « ChlorISS, prends en de la graine » :**

L'expérience ChlorISS consistera à faire germer, simultanément à bord de l'ISS et sur Terre, des graines d'Arabette des dames et de mizuna, deux plantes de la famille des brassicacées. Sophie Adenot mènera ainsi cette expérience dans l'espace pendant que des milliers d'élèves français, du primaire au lycée, reproduiront l'expérience au sol dans leur classe avec leurs enseignants.

L'objectif de l'expérience éducative ChlorISS est de mettre en évidence l'influence de la lumière et les effets de la gravité sur la germination et la croissance des plantes. Pour cela, le développement de graines d'Arabette des dames (*Arabidopsis Thaliana*) et de mizuna (*Brassica rapa japonica*), dans différentes conditions de luminosité, sera observé en parallèle en micropesanteur à bord de l'ISS, par Sophie Adenot, et sur Terre, par les élèves et leurs enseignants.

- **Parcours d'éducatif de santé :**

**CM1 CM2 :** Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours) ; APER

**Projets divers :**

**CM2 :** liaison école/ collègue

Toute l'équipe enseignante remercie le Sou des écoles qui, par ses actions, permet le financement de différents projets de classe et d'école.

## 9. Questions diverses

- **Questions représentants de parents élus**

- *La question de l'accueil des enfants en périscolaire a déjà été abordée à de nombreux conseils et nous notons que les enfants semblent avoir un petit peu plus de jeux à disposition à la garderie du soir. Des jeux du type "clef de st Georges" ont également été proposés. Nous notons que les enfants sont parfois très nombreux à la garderie et que l'atsem est souvent seule. Les effectifs de la garderie ont toujours été aussi élevés ou est ce particulièrement le cas ces dernières années? si plus d'enfants fréquentent la garderie (et donc plus de parents payent) un renfort de personnel est-il envisageable sur le début de garderie du soir? Ces questions en lien avec le coût et l'encadrement de la garderie ont peut-être peu leur place en conseil, pensez-vous possible que la thématique soit abordée à la prochaine commission cantine? A l'image de la présentation de la cantine qui nous est proposée, il serait intéressant de comprendre le coût que représente ce service pour la commune, les évolutions d'effectifs sur les dernières années et d'échanger ensemble sur des pistes pour proposer un service de qualité à coût raisonnable pour les parents et la commune.*

→ Voir réponse annexe 1

- *--Plusieurs parents nous ont fait part de leur souhait que plus de fruits soient proposés en desserts au lieu des riz au lait, crèmes dessert etc*

→ Voir réponse annexe 1

- *-Les élèves délégués de l'année dernière nous ont expliqué qu'il n'y avait pas eu de suite après la première réunion avec la mairie et que leurs projets n'avaient pas été concrétisés. Est ce parce qu'ils n'étaient pas réalisables?*

→ Les questions posées lors de ce temps de rencontre ont toutes obtenu des réponses (négatives ou positives). Elles sont affichées sur le tableau dédié aux délégués.

Pour information :

	AVIS	En attente de réalisation	En cours de réalisation	réalisé
Serait-il possible d'avoir une balançoire et un toboggan dans la cour de récréation ?	- A voir pour espace maternelles			
Les menus ne sont plus affichés ? Pourriez-vous les remettre ?	+			X
Pourrait-on mettre en place le jeu de la pêche aux canards dans la cour pendant les récréations ?	- sauf éventuellement lors d'un épisode caniculaire			
Proposition d'une boîte ou armoire à livres dans laquelle les élèves	+			X

pourraient déposer les livres qu'ils ont déjà lu.				Espace créé Prévoir un document expliquant la démarche. Réfléchir à la mise en place de cette boîte à livre (responsables, inventaire, système de prêt)
<b>Cantine/garderie/récréations</b> : rajouter des jeux calmes ou des jeux pour s'amuser.	Demande à préciser selon les temps de la journée mais également sur les types de jeux attendus. Un budget spécial pourrait éventuellement être alloué.			Autorisation accordée selon période de l'année sur le temps scolaire.
Serait-il possible de prévoir des corbeilles pour récupérer les serviettes de la cantine le vendredi ? (Comme pour la classe de CP)	+			X
Supprimer les supports de bac à fleurs sur les fenêtres car certains élèves s'y pendent dessus	+	X		
Pouvoir emprunter des livres à la bibliothèque de l'école.	+	X	Projet d'école	
Faire une demie-journée jeux de société et jeux éducatifs créés par les élèves en fin d'année de la PS au CM2.	+		X projet avec ludothèque	

Au vu du contexte particulier de l'école l'année dernière (fermeture), seulement 2 assemblées générales ont été réalisées. 3 dans l'année apparaît comme le nombre de rencontres nécessaires.

- **Où en sont les inscriptions pour septembre 2026?**  
→ En l'état actuel, 10/20 inscriptions ont été finalisées à l'école et 19/20 préinscriptions en mairie.

- Informations mairie :  
Horaires commémoration du 11 novembre : 11h30 devant le monument aux morts ; Départ à 11h15 de la place de la mairie.

Avec écodélégués, appropriation de la zone pour garer les vélos (ancien transformateur)

- **Vous avez des questions, une difficulté ou seulement une inquiétude ?** Les personnels de l'école, enseignants et personnels médicaux et sociaux (de l'Éducation nationale ou des collectivités locales) peuvent, chacun pour ce qui les concerne, vous informer ou vous conseiller, vous ou votre enfant.

Les représentants de parents d'élèves sont également à votre écoute : [parentsdelevesmarcilly42@gmail.com](mailto:parentsdelevesmarcilly42@gmail.com)

#### ▪ Informations : Calendrier scolaire

Vacances de Noël: du 19 décembre après les cours au lundi 5 janvier 2026.

Vacances d'hiver: du 6 février après les cours au lundi 23 février 2026

Vacances de printemps: du 3 avril après les cours au lundi 20 avril 2026.

Vacances d'été: vendredi 3 juillet 2026 après les cours.

**Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026.**

La reprise des cours a lieu le matin du jour indiqué.

Fin de séance : 19:50

Le président

Mr FOURNEL Fabrice



Le secrétaire de séance

Mme VERNAY Pauline

